

2021 Pass' Loisirs

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

> Coup de pouce en faveur des **jeunes de moins de 18 ans**, pour leur **inscription à une association** agréée.

Dossier à faire valider auprès du Service des Sports au 1^{er} étage de la Maison des Associations, 7-9 rue du Château.

AU PLUS TARD LE 17 DÉCEMBRE

Le Pass' Loisirs vous sera délivré **en ligne** sur rendez-vous.


> 04 72 23 26 22 > sports@mions.fr



Merci de fournir de votre enfant, inscrit(e) à une association agréée de votre ville pour la saison, les documents suivants en 3 copies :

 **Le dossier dossier**
après avoir appliqué :

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

-  Le document CAV* basant sur le montant du Quotient Familial < 1000 ou le dernier avis d'imposition si vous n'êtes pas affilié au régime général ;
- ✓ Un justificatif de domicile ;
- ✓ Le livret de famille.

À envoyer par mail ou à remettre lors du rendez-vous.
Attention, aucune photocopie ne sera faite sur place.

* Liste des associations agréées sur : www.mions.fr/passloisirs/

* Age de 20 à 80 euros en fonction des tranches de Quotient Familial < 1000, si l'association est sans convention. Carte valable 1 an.